

TAXE D'APPRENTISSAGE

Contribuez à la formation des
professionnel.les de demain



À l'écoute des besoins exprimés par les entreprises et les responsables RH et exerçant les missions de Centre de formation des apprentis.es (CFA), l'Université veille à être une passerelle entre formation académique, expertise scientifique et champs professionnels. Elle intègre le développement de l'alternance au sein des missions du service commun de formation continue et est également en capacité de proposer une offre de formation variée et diversifiée, allant de modules courts à des formations longues diplômantes.

En versant votre taxe d'apprentissage à l'Université, vous contribuez à offrir un enseignement exigeant, en améliorant les conditions d'études et de vie de ses étudiant.es.

Pourquoi verser votre taxe à l'Université Lumière Lyon 2 ?

- Former vos futur.es collaborateurs/trices
- Participer activement à l'insertion professionnelle
- Devenir notre partenaire
- Développer l'esprit d'ouverture et soutenir l'innovation

NOUVEAUTE 2023

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

À partir de 2023, le mode de collecte et d'attribution du solde de la Taxe d'Apprentissage change

(Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel)

A présent, vous devez passer par

→ **SOLTEA**

La plateforme développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), vous permet d'affecter votre solde de la taxe d'apprentissage 2023 à l'établissement/la formation de votre choix.

Pour cela, il vous suffira de vous munir de vos identifiants fournis par la CDC pour accéder à SOLTÉA et de convertir le montant du solde en pourcentage.

Dates clés

Année de référence masse salariale	Taxe apprentissage	Date limite de déclaration DSN	Date limite URSSAF	Fléchage établissement/ UFR/Formation	Versements aux bénéficiaires
Année 2022	Solde de la taxe d'apprentissage	Début Mai 2023	5 mai 2023 : pour les entreprises de plus de 50 salariés 15 mai 2023 : pour les entreprises de moins de 50 salariés	Du 25 mai au 7 septembre. Sur la plateforme SOLTÉA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	15/07/23 15/09/23 15/10/23